

que la dépression serait de courte durée. Je ne pense pas que le Gouvernement eût eu recours à ces pouvoirs extraordinaires s'il ne s'était pas cru au milieu d'une crise. Cette crise dure déjà depuis quelques années et personne n'a encore pu nous dire pourquoi elle cesserait d'ici à quelques années. Sauf une guerre ou une autre calamité universelle du même genre, la crise peut facilement se prolonger plusieurs années, semble-t-il. Même s'il se produisait une légère reprise, il faudrait plusieurs années pour que la majorité des chômeurs retrouve un travail rémunéré. Je conjure donc le Gouvernement de tracer un plan pratique de grande envergure qui prévoit des travaux publics et stimule les entreprises particulières aussi longtemps qu'elles continueront à exister. Cela augmenterait dans une certaine mesure la puissance d'achat du peuple. C'est seulement de cette manière que nous sauverons les masses de la dégradation à laquelle le régime de l'aumône les réduit aujourd'hui et que nous empêcherons la présente dislocation des familles.

Je ne sais guère comment voter sur ce bill, s'il est mis aux voix. C'est la seule mesure législative à cet égard et on s'attend, je suppose, à ce que nous l'appuyions parce que c'est la seule mesure. Mais elle ne me plaît point. Elle est tout à fait insuffisante. Je n'aime pas que la dépense se limite à 20 millions de dollars et, sans m'opposer à l'attribution de grands pouvoirs au Gouvernement, je pense, à juger par ses déclarations et ses œuvres depuis deux ou trois ans, que nous courons le risque qu'il s'en serve pour protéger le crédit et la situation financière du pays, pour parler son langage, au lieu de pourvoir aux besoins du peuple, l'objet déclaré de ce projet de loi. J'exhorte le Gouvernement, et sur ce point il aura l'appui de l'Assemblée entière, à tracer quelque arrangement pour rechercher une meilleure solution du problème.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, si on avait chargé une commission de s'enquérir de l'affectation des fonds fédéraux à l'allègement du chômage, elle eût mis en lumière l'intention déclarée du premier ministre et de ses collègues, dès le début, d'affecter au paiement des salaires les sommes votées par le gouvernement fédéral pour venir en aide aux chômeurs. Je me souviens d'avoir demandé alors si l'argent était destiné aux salaires ou à aider les provinces à acheter du matériel, et les ministres m'ont répondu que les deniers votés étaient consacrés au paiement des salaires. L'autre soir, j'ai aussi rappelé au ministre du Travail (M. Gordon) un autre but du Gouvernement, d'après les propres déclarations du premier ministre et du ministre du Travail, celui d'em-

ployer les deniers publics sans esprit de parti. J'ai fait remarquer au ministre du Travail, l'autre jour, que d'après les comptes publics de 1931, il y a deux quincailleurs à Kenora, l'un est un libéral, l'autre est le président de l'association conservatrice. Tous les deux sont de bons citoyens; je n'ai rien à dire contre l'un ou l'autre. Chez le premier, on a dépensé la magnifique somme de \$125; au magasin du président de l'association conservatrice, la somme d'environ \$30,000.

Cet après-midi, j'ai reçu les comptes publics de l'Ontario pour 1932 et les chiffres que je vais donner ouvriront les yeux au ministre du Travail. Je ne le blâme point, pas plus que je ne crois qu'il aurait dû établir quelque méthode d'emploi des fonds publics assurant leur dépense sans esprit de parti, ainsi que ce devait être, au dire du Gouvernement. Au magasin du libéral, on n'a acheté que pour \$373.76, tandis qu'on a acheté pour \$176,652.06 dans le magasin du conservateur. Ce n'est pas juste. Si une chose me fait voter contre le bill, c'est de savoir que le gouvernement de l'Ontario emploie les fonds avec esprit de parti. Nous en voyons la preuve dans la comparaison des sommes déboursées dans ces deux magasins. Le libéral est en affaires depuis nombre d'années et il a succédé à son père. Il a touché seulement \$373.76 parce qu'il est libéral, et, de toute évidence, c'est parce qu'il avait un article que l'autre magasin ne pouvait fournir, sans quoi il n'aurait pas même reçu cela. Par contre, le magasin du président de l'association conservatrice a vendu pour \$176,652.06. Je prie le ministre de me dire si cela est équitable, et s'il prendra des dispositions pour voir à ce que la législature provinciale procède avec justice.

L'hon. M. GORDON: Ce sont les chiffres de quelle année.

L'hon. M. HEENAN: Je les ai extraits des comptes publics de 1932 que je viens de recevoir. Je ne veux pas dire qu'on ait fait un mauvais emploi de l'argent ni qu'on n'ait pas reçu la pleine valeur du déboursé. A d'autres occasions j'ai défendu sur le parquet de cette Chambre les manœuvres ordinaires, que l'on a traités injustement. Je n'en parle plus depuis quelque temps parce que je sais qu'aujourd'hui ils comptent leurs défenseurs par centaines en diverses régions du pays. J'ai attiré l'attention du pays sur leur cause; c'est pourquoi d'autres s'en font aujourd'hui les défenseurs, et cette question, la législature de l'Ontario en est présentement saisie.

Mais à l'heure qu'il est les hommes d'affaires souffrent de la même chose. Nous constatons que dans tel magasin, appartenant à un conservateur, il a été dépensé plus de \$176,000, alors qu'il a été dépensé seulement \$373 dans